

Le point sur...

Nos positions et notre action sur les dossiers d'actualité

Collège : évaluation 6^e, « devoirs faits », la circulaire LCA

Lycée : la fiche Avenir, les conseils de classe de Terminale...

et les autres, l'évolution de l'apprentissage. Sur la réforme du baccalauréat, retrouvez l'article de la commission pédagogie dans ce numéro

Le collège

ÉVALUATION 6^e : LE FIASCO DE L'EXPLOITATION DES DONNÉES

La passation de l'évaluation 6^e a rencontré beaucoup de difficultés supportées par les collègues et le SNPDEN-UNSA a obtenu la promesse que cela serait rectifié l'an prochain avec le souci de l'ergonomie et de la facilité. Et voilà que l'on a découvert qu'il est impossible, suite à ces évaluations, d'imprimer les profils nominatifs des élèves pour mettre en place des remédiations.

Dès fin août 2017, lors de la présentation du dispositif évaluation nationale en 6^e par le ministère de l'Éducation nationale, nous avons alerté ce dernier sur un certain nombre de points.

En effet, si l'objectif des évaluations est, comme on nous le présentait, de permettre aux collègues de connaître le profil de chaque élève de 6^e, la passation en novembre est trop tardive car le travail en la matière est déjà réalisé. On peut

aussi s'interroger sur la question de la redondance de cette évaluation nationale dans la logique d'évaluation des compétences de cycle 3 et sur sa pertinence concernant les élèves à besoins particuliers (SEGPA, ULIS). Si l'évaluation doit être maintenue, ne serait-il pas plus judicieux de la réaliser soit en fin de CM2, soit en fin de 6^e ?

Par ailleurs, il serait regrettable que ces évaluations soient déconnectées des pratiques de la classe et surtout de l'exploitation qui pourrait en être faites ou pas par les enseignants, de façon à éviter la désagréable impression, pour ces derniers, de l'inutilité de ce temps consacré à l'évaluation nationale.

LA MOTION VOTÉE AU CSN DE NOVEMBRE

Le SNPDEN-UNSA, s'il n'est pas hostile par principe aux évaluations nationales, s'interroge sur la pertinence d'une évaluation en dé-

but de 6^e. Le SNPDEN-UNSA émet des réserves quant à ses modalités et il dénonce le fait qu'elle :

- *exclut la liaison intercycle ;*
- *va à l'encontre de la logique de cycle ;*
- *ne tient pas compte des élèves à besoins particuliers ;*

Le SNPDEN-UNSA demande :

- *la clarification des objectifs de cette évaluation par le ministère ;*
- *la formation des enseignants afin de leur donner des outils d'accompagnement des élèves à l'issue de l'évaluation.*

DEVOIRS FAITS À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Le SNPDEN a accueilli favorablement le dispositif « devoirs faits » car il s'est toujours prononcé en faveur d'une prise en compte du travail personnel dans l'enceinte de l'établissement. En revanche, nous déplorons la mise en œuvre chaotique et inégale selon les académies, ainsi que les difficultés à recruter des personnels compétents et à les payer.

LA MOTION VOTÉE AU CSN DE NOVEMBRE

Le SNPDEN-UNSA réaffirme que la réflexion sur le travail personnel des élèves est une priorité pour lutter contre les inégalités sociales. La mise en œuvre d'un dispositif permettant une approche systémique favorise la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. Le dispositif « devoirs faits » peut participer de cet objectif.

Cependant, le SNPDEN-UNSA rappelle que sa mise en œuvre ne peut être efficace que si elle repose sur des heures allouées permettant de rémunérer toutes les catégories d'intervenants et non pas sur la marge d'autonomie de l'établissement ou sur l'embauche problématique de services civiques. Dans le cas contraire, le manque de moyens aggravera les inégalités.

Dans le cadre de l'autonomie de l'EPL et pour être véritablement efficace et productive, l'organisation de « devoirs faits » doit être anticipée. Le SNPDEN-UNSA demande donc que des moyens spécifiques, fléchés et pérennes soient attribués en même temps que la DGH. [...]

CIRCULAIRE LCA : ROCAMBOLESQUE !

La circulaire publiée sur les LCA (langues et cultures de l'Antiquité) incite à un généreux « open bar » avec les heures des marges des établissements (dont l'emploi relève des CA) et est surtout au service d'un lobby disciplinaire, prêt à supprimer sans gêne les dédoublements des autres disciplines. Au-delà des opinions de chacun sur la question, la plus grande partie de ce texte est sans valeur juridique car, il faut encore le rappeler, une circulaire ne peut pas réglementer ce qui relève des compétences du CA (seuls les décrets et les arrêtés le peuvent). Le SNPDEN a vivement réagi face à un ministère qui justifie les aspects techniques de ce texte de façon bien peu convaincante. Pour ses adhérents, le SNPDEN a publié la « bonne circulaire » qu'il faut appliquer, allégée de ses illégalités.

Le lycée

FICHE AVENIR : CE QU'A DEMANDÉ LE SNPDEN

Le 17 janvier, lors d'une réunion de travail avec les organisations représentatives des personnels de direction (boycottée par l'une d'entre elles) le SNPDEN a fait un certain nombre de demandes concrètes concernant des aspects pratiques (cf. LLD 776). Nous avons également attiré à nouveau l'attention sur :

- l'ampleur du travail demandé,
- la nécessité de rechercher un calendrier laissant plus d'espace aux lycées,
- la nécessité de simplifier et d'automatiser les saisies,
- les conséquences quant au fonctionnement des conseils de classe.

CONSEILS DE CLASSE DE TERMINALE : L'IRRÉALISME...

Le texte sur les conseils de classe de terminale est paru au *Journal Officiel*. Le SNPDEN-UNSA avait voté contre ce texte au CSE (conseil supérieur de l'éducation) en raison de son irréalisme. En effet, les conseils de classe devraient se prononcer sur « chacun des vœux », soit 5 à 7 heures pour se prononcer sur 300 vœux !

Des organisations de parents, de lycéens et d'enseignants s'étaient opposées à l'intégration de l'amendement du SNPDEN-UNSA proposant que le conseil de classe se prononce sur « les vœux » et non « chacun des vœux ». On attend avec impatience de savoir si elles revendiqueront leur courageuse position sur le terrain. Nous invitons les adhérents à suivre le forum les échanges de bonnes idées d'organisation « réaliste ».

DATES DE CONSEILS DE CLASSE, LES PERSONNELS DE DIRECTION ENFIN AUTONOMES !

Depuis des années, la DGESCO imposait des dates de conseils de classe du 3^e trimestre, celles-ci étant ensuite « adaptées », c'est-à-dire peu ou pas du tout respectées localement. Pourtant, l'organisation du temps scolaire, donc des conseils de classe, relève de l'autonomie de l'établissement. Depuis

plusieurs années, le SNPDEN-UNSA avait fait valoir l'absurdité de la situation et a enfin été entendu par la note de service du 29 janvier 2018. Rappelons aussi que la liberté de fixation des dates des conseils de classe par les EPLE s'applique à tous les niveaux.

APPRENTISSAGE : DES PISTES INTÉRESSANTES, MAIS VIGILANCE SUR LA MISE EN ŒUVRE

Dans son rapport pour le développement de l'apprentissage, la présidente de la concertation préconise un certain nombre de mesures qui seront soumises à l'arbitrage de l'exécutif gouvernemental dans les semaines à venir. Le SNPDEN reste et restera particulièrement vigilant quant à la mise en œuvre qui sera faite de ces propositions, afin que les LP conservent leur place centrale en matière de formation professionnelle, et que l'apprentissage public se développe en leur sein (cf. motions pédagogie et métier du CSN de novembre 2017).

En outre, la question des financements demeure essentielle pour nos établissements et leurs enseignements professionnels, et les tensions en ce domaine entre les différents acteurs sont particulièrement importantes. Par ailleurs, le SNPDEN retrouve dans les préconisations du rapport Marcon Calvez sur l'enseignement professionnel des pistes qui rejoignent nombre de ses propres prises de positions. Ainsi, le SNPDEN se félicite que le passage en seconde GT cesse d'être présenté comme un objectif pour les collèges. Ce sera une reconnaissance concrète de la voie professionnelle comme filière d'excellence.

Organiser les secondes par grandes familles de métiers, préciser la double finalité de l'enseignement professionnel (insertion ou poursuite d'études), renforcer le triptyque enseignant, tuteur, élève, favoriser la création de campus de métiers en inscrivant chaque établissement dans un réseau, sont des mesures qui font écho aux mandats de notre syndicat au sujet de la voie professionnelle.

Des précisions quant à l'articulation entre branches professionnelles, régions et EPLE dans le cadre de l'apprentissage et de la formation continue restent nécessaires, et le SNPDEN veut être partie prenante de l'organisation pratique dans tous ses aspects. □

Florence DELANNOY
Secrétaire nationale Communication
Florence.delannoy@gmail.com